

# Pratique de la rédaction d'actes

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 1.5
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

## Présentation

---

Les praticiens du droit savent que l'écrit et la parole sont ainsi intimement liés et que pour convaincre il faut autant parler qu'écrire. L'enseignement est destiné à conférer aux apprentis une méthodologie pour apprendre à rédiger des actes judiciaires et juridiques. L'enseignement est illustré par de nombreux exemples et explications judiciaires.

## Objectifs

---

L'objectif de ce cours est d'initier les étudiants à la rédaction des actes de la vie courante des affaires. A partir de cas pratiques, les étudiants seront amenés à analyser les enjeux juridiques que soulève la rédaction de l'acte, identifier les moyens de droit, déterminer la stratégie de négociation et les différentes techniques de rédaction de ces actes.

## Évaluation

---

Epreuve orale

## Pré-requis nécessaires

---

Maîtrise des fondamentaux en Droit des contrats et Droit commun et spécial des sociétés